



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-2016**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-2016 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 24<sup>e</sup> août 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau, avocate